

Eneco Soleil & Vent Flex



Carte tarifaire septembre 2023 d'Eneco Belgium SA pour la relivraison d'électricité par des **petites consommations professionnelles** en Belgique.

Tous les prix sont hors TVA

Indemnité supplémentaire pour l'injection

PRÉLÈVEMENT ET INJECTION / VALORISATION

| REDEVANCE FIXE (€ / an) | INJECTION (€cent / kWh) | | |
|--|----------------------------|-------------------|-----------------------|
| | Compteur simple | Compteur double | |
| | | HEURES PLEINES | HEURES CREUSES |
| PRÉLÈVEMENT | | | |
| Voir prélèvement | Voir prélèvement | Voir prélèvement | ➤ Estimation annuelle |
| Voir prélèvement | Voir prélèvement | Voir prélèvement | ➤ Tarif mensuel |
| Voir prélèvement | Voir prélèvement | Voir prélèvement | ➤ Formule tarifaire |
| INJECTION | | | |
| 6,94 | 6,94 | 6,94 | ➤ Estimation annuelle |
| 4,90 | 4,90 | 4,90 | ➤ Tarif mensuel |
| 0,075 X BELPEX -2 | 0,075 X BELPEX -2 | 0,075 X BELPEX -2 | ➤ Formule tarifaire |
| PARTAGE DE L'ENERGIE COUT ADMINISTRATIF: VOIR PRÉLÈVEMENT | | | |

Les conditions du prélèvement se trouvent à la première page de ce document.

Le tarif d'injection est variable et soumis à une indexation mensuelle sur la base du paramètre d'indexation Belpex. Vous trouverez de plus amples informations à propos de ce paramètre d'indexation sur eneco.be/indexation. Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont une estimation tarifaire. D'une part le prix mensuel a été calculé sur la base de la dernière valeur connue de Belpex (08/2023: 91,9625C/MWh). D'autre part, le tarif annuel est estimé basé sur une estimation de la valeur moyenne de Belpex (119,2223C/MWh). neco peut modifier le mécanisme d'indexation et les coefficients assortis à condition que la réglementation y relative soit modifiée ou supprimée, ou à condition que les index concernés changent sur le plan du contenu ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'électricité injectée ou ne soient plus publiés ou le soient de manière irrégulière. Les montants mentionnés sont les derniers montants connus. Le volume d'injection sera toujours imputé aux montants en vigueur à ce moment, avec effet rétroactif. Eneco se réserve le droit d'adapter ces frais conformément aux modifications apportées au cadre réglementaire. Les adaptations à ces éléments, dont Eneco n'est pas responsable, sont entièrement récupérées sur le client (avec effet rétroactif). Les prix indiqués sont uniquement applicables aux clients avec une consommation domestique et une consommation d'électricité annuelle mesurée inférieure ou égale à 100 MWh et un raccordement basse tension avec une puissance de raccordement de maximum 56 kVA. Dans les autres cas, Eneco se réserve le droit d'adapter votre prix.

"Prélèvement et injection" : L'électricité que vous prélevez du réseau et celle que vous injectez dans le réseau sont facturées séparément. Vous touchez une indemnité pour l'électricité que vous injectez.

"Valorisation" : Lorsque vous consommez l'électricité du réseau, le compteur compte à l'endroit. Lorsque vous injectez de l'électricité dans le réseau, le compteur compte à l'envers. Vous injectez davantage d'électricité que vous n'en consommez ? Dans ce cas, vous touchez une indemnité supplémentaire pour l'injection. Ceci est possible avec un compteur bidirectionnel et avec un compteur numérique.

Les services disponibles sont spécifiques à la région.

Carte tarifaire version 022309 pour la Belgique. / Valable du 1er septembre 2023 au 30 septembre 2023 inclus. Uniquement applicable si un contrat d'approvisionnement a été conclu. / BB_032_022309_FR_ENECO_POWER_FLEX